

Mais ce n'est pas tout :

- L'Etat doit 80 M€ à l'AFPA au titre du 3<sup>ème</sup> Contrat de progrès
- L'orientation fait défaut à l'AFPA, ce qui lui coûte très cher (75 M€) et ce qui entrave l'accès à la formation de nombreux demandeurs d'emploi. Aujourd'hui, l'Etat ne subventionne plus cette activité (pourtant inscrite parmi les missions du Service public de l'emploi) ni à l'AFPA ni à Pôle-Emploi
- Le patrimoine demeure la propriété de l'Etat mais, en 2010, ce dernier a laissé à l'AFPA la charge de son entretien (80 M€)

Ce refus gouvernemental d'honorer les engagements de l'Etat met l'AFPA, pour la première fois de son histoire, dans une situation économiquement et financièrement très périlleuse. Des milliers d'emplois sont en jeu, ainsi que la capacité d'intervention de l'AFPA, au moment où tous les moyens devraient être mobilisés et même amplifiés pour sortir de la crise.

En conséquence, les organisations syndicales CGT, CFDT et CFE-CGC de l'AFPA vous demandent de les recevoir rapidement afin d'aborder un certain nombre de questions, dont les suivantes :

- Quelles décisions le gouvernement va-t-il prendre pour honorer les engagements pris à l'égard de l'AFPA ?
- Quelle solution envisagez-vous après l'échec du projet de dévolution du patrimoine foncier et immobilier à l'AFPA
- Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour préserver une égalité d'accès à la formation aujourd'hui doublement mise à mal : par les conséquences de la décentralisation (financement de formations hors de la région du bénéficiaire, égalité non garantie de rémunération des stagiaires) et par celles de la mise en concurrence sur le marché de la formation (priorité donnée aux stagiaires « rentables » au détriment des demandeurs d'emploi) ?
- Comment traduirez-vous concrètement l'engagement pris que chaque chômeur de longue durée devra être reçu dans les trois mois « *pour recevoir soit une formation qualifiante, soit un emploi* » ?
- Quel rôle comptez-vous faire jouer à l'AFPA dans le cadre de la politique que vous êtes en train de définir
- Est-ce que vous envisagez des partenariats concernant l'AFPA compte tenu de la hauteur des objectifs affichés par le Président de la République, et si oui lesquels ?
- Comment envisagez-vous les futures relations entre l'AFPA et Pôle-Emploi dans le cadre du Service public de l'emploi ?
- Quelles solutions préconisez-vous pour sortir de l'impasse provoquée par l'article 54 de la loi « Orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » de novembre 2009 (avenir du patrimoine foncier et immobilier) ?

Dans l'attente, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

P/la CGT



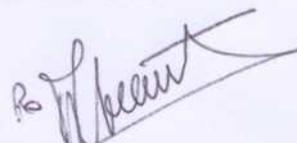
Jacques  
COUDSI

P/la CFDT



Alain  
GUILLEMOT

P/la CFE-CGC



Bernard  
COLLOT